Nations Unies S/2000/943



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2000

Original: français

Lettre datée du 28 septembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 3 décembre 1999 (S/1999/1235), dans laquelle j'ai proposé, et le Conseil de sécurité a subséquemment approuvé (S/1999/1236), la création du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), pour une période initiale d'un an. Le mandat actuel du BONUCA arrive à expiration le 14 février 2001.

À l'issue de consultations avec le Gouvernement centrafricain, je propose que ce mandat soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2001. Étant donné la situation difficile qui prévaut dans le pays et l'instabilité sous-régionale ambiante, cette prorogation permettrait au Bureau de continuer à appuyer les efforts du Gouvernement centrafricain pour consolider la paix, la réconciliation nationale et renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

00-67189 (F) 031000 031000